

# Plus value vente immobiliere / hebergement a titre gratuit

### Par Pierre Martin, le 11/11/2018 à 09:06

### Bonjour,

Je vais mettre en vente mon appartement occupe depuis plusieurs annees par ma belle mere a titre gratuit et qui constitue sa residence principale. La somme issue de cette vente sera en grande partie allouee au rachat de sa nouvelle residence principale quelle occupera de nouveau a titre gratuit. La vente de mon appartement peut elle passer sous le regime de l'exonération de l'imposition sur la plus value ? Si non y a t il un montage possible pour que cela soit le cas ? Un grand merci d'avance .

# Par janus2fr, le 11/11/2018 à 09:42

### Bonjour,

Si vous êtes le propriétaire et que cet appartement est la résidence principale de votre bellemère, ce n'est donc pas la résidence principale du vendeur!

### Par Pierre Martin, le 11/11/2018 à 09:58

Merci pour votre reponse. Etant dans un cas particulier - le sens de ma question est de savoir si il peut exister un traitement particulier dans la mesure ou nous sommes dans lesprit de la regle a savoir résidence principal dun membre de ma famille.

# Par janus2fr, le 11/11/2018 à 10:02

Je ne vois pas de cas particulier dans votre situation.

Vous ne pouvez prétendre à l'exonération pour la vente de votre résidence principale si cet appartement n'est pas votre résidence principale!

Je suppose que vous avez une autre résidence principale déclarée comme telle ?

Par Pierre Martin, le 11/11/2018 à 10:11

Dans le sens quil sagit bien de la residence principal et que la vente a vocation a acheter la nouvelle residence principale. Je sais bien quil ne sagit pas du proprietaire ... si la question etait facile je naurai pas besoin de laide du forum ... je me serai debrouille tout seul en lisant les textes sur internet... Mon interrogation est de savoir si ce type de cas a permis deja dans le passe detre exonere ou bien si il existe un regime possible type montage sci avec loccupant a titre gratuit de lhebergement.

# Par janus2fr, le 11/11/2018 à 10:26

[citation]Dans le sens quil sagit bien de la residence principal et que la vente a vocation a acheter la nouvelle residence principale.[/citation]

Mais pas la résidence principale du propriétaire!

Vous n'êtes pas dans un cas particulier, vous êtes dans le même cas qu'un propriétaire bailleur, sauf qu'ici il n'y a pas de loyer...

### Par **Pierre Martin**, le **11/11/2018** à **10:58**

quand est il dun montage sci avec membre de la sci occupant a titre gratuit ? jai cru lire que dans ce cas il y avait exoneration. Est ce vrai et cela peut il se monter avant la vente ?